

BILAN du 01/09/2022 à 31/08/2023

Subventions :

ANS + FFE (à part égale)		27 000.00
Conseil Départemental		29 000.00
Soit un total de	56 000.00 €	
Réversion quote-part licences FFE		7 000.00
Soit un total global de	63 000.00 €	

Dépenses

CRINIÈRES SOLIDAIRES

ANS/FFE : 12 000.00 + Conseil Départemental : 15 300.00		27 300.00 €
Affectation part salaire EMMA / 2 300.00 €		25 000.00 €
Réalisé	24 120.00 €	
Solde disponible		880.00 €
Quote-part dépenses AG	880.00€	0.00 €

EQUITATION SCOLAIRE

ANS/FFE :		4 000.00 €
Affectation part salaire EMMA : 322.00 €	3 678,00 €	
Agrément familles pour encadrement scolaire	2 340.00 €	1 338,00 €

CHEVAL & DIVERSITÉ

ANS/FFE 4 000.00 + Conseil Départemental : 6 000.00		10 000.00 €
Affectation part salaire EMMA 782.00 €	9 218,00 €	
Manifestation du 4-5/10/22	6 117.64 €	
Quote-part dépenses AG	526.00 €	
Provision pour journée 2023	2 574.36 €	0.00 €

PARA DRESSAGE

ANS/FFE : 4 000.00 €

Affectation part salaire EMMA	322.00 €	3 678,00 €	
Championnat de France para		4 000.00 €	- 322.00 €

CHALLENGE DES CLUBS

Conseil Départemental 1 500,00 €

Dépenses 1 495.71 € 30,29 €

EQUITATION PLEINE NATURE

ANS/FFE : 3 000.00 € = Conseil Départemental : 5 000.00 € 8 000.00 €

Affectation part salaire EMMA	874.00 €	7 126,00 €	
TREC + Attelage + CCE 5 organisations x 500.00 €		2 500.00 €	
Part restant à charge sur casques		1 278.20 €	
Solde débiteur para		322.00 €	
Quote-part dépenses AG		1 008.29 €	2 017,51 €

EQUITATION SCOLAIRE + 1 338,00 €

- Nous avons prévu utiliser la totalité de la somme budgétée pour l'agrément des familles pour l'encadrement scolaire, la demande a été moindre

EQUITATION de PLEINE NATURE + 2 017,51 €

- 5 manifestations aidées au lieu de 9 prévues

La part socle de 1 200,00 € - 216,00 € = 984,00 € allouée par le Conseil Départemental, ainsi que la ristourne FFE sur licences 7 374,00 € - 2 898,00 € = 4 476,00 €, soit un total de 5 460,00 €, sont affectés aux dépenses diverses telles que détaillées dans le bilan établi par le cabinet comptable.